

Sondage sur "les enseignants, la laïcité et la place des religions à l'école" publié par l'Ifop et la fondation Jean Jaurès, sous la direction de François Kraus : une étude au service d'une idéologie, au mépris de toute rigueur scientifique

Le 6 juillet dernier, l'Ifop et la Fondation Jean Jaurès (FJJ) ont publié une "étude", dont la méthodologie comme l'interprétation peuvent susciter de nombreuses critiques.

La Vigie de la laïcité formule en ce sens les commentaires suivants :

- L'échantillon (801 enseignants) peut apparaître insuffisant, d'autant que la stratégie d'échantillonnage n'est pas détaillée.

- La formulation des questions est, de fait, incroyablement orientée et obère dès lors toute analyse objective des réponses données. Par exemple, François Kraus, auteur de ce sondage, pose la question suivante aux professeurs, en ne leur donnant la possibilité que d'un seul choix : "*Pour vous, le principe de laïcité c'est avant tout : 1) Faire reculer l'influence des religions dans la société 2) Séparer les religions et la politique 3) Mettre toutes les religions sur un pied d'égalité 4) Assurer la liberté de conscience.*" Or, aucun de ces choix ne définit à lui seul le principe de laïcité et certains ne sont pas parfaitement exacts. Reste que le choix n°4 (qui renvoie à l'article 1er de la loi de 1905) est le plus englobant, et c'est d'ailleurs celui-ci qui a recueilli le plus de réponses (37%). Pourtant, voici comment François Kraus interprète cela : "*À peine 16% des enseignants partagent l'idée selon laquelle la laïcité consisterait à faire reculer l'influence des religions dans la société.*" De fait, cette interprétation de ce que pensent les professeurs est malhonnête, M. Kraus n'ayant proposé qu'un choix possible parmi 4 très incomplets. On retrouve la même méthode, avec une interprétation tout autant biaisée, à propos du port de signes religieux par des parents.

- Certaines réponses sont aussi l'occasion d'interprétations qui n'ont aucun lien avec les questions. On peut par exemple s'étonner de lire, en l'absence totale d'élément pour fonder cette assertion, que les "*jeunes profs*" seraient "*très imprégnés du relativisme culturel*". Nous n'en saurons pas plus.

- La lecture de "l'analyse" de ce sondage illustre également un vrai amateurisme quant au sujet traité. Ainsi, il est par exemple évoqué "la loi de séparation de l'Église et de l'État" quand il s'agit de "la loi de séparation des Églises et de l'État". Autre exemple, la loi de 2010 (présentée comme la "*loi interdisant la burqa*" alors qu'elle interdit toute dissimulation du visage en public) est affirmée comme étant une "*loi de laïcité*", alors que la laïcité en a justement été exclue de ses fondements par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel.

- Il en est de même lorsqu'est évoquée une supposée approche "*anglo-saxonne*" de la laïcité par les "*jeunes enseignants*", alors même, qu'en la matière, le système américain et celui britannique sont totalement différents.

- Plus grave, "l'analyse" pointe du doigt une "*approche juridique de la laïcité*" ici jugée comme étant forcément "*minimaliste*" et "*souple*". Or, si les auteurs de cette "analyse" jugent le droit de la laïcité trop "*minimaliste*" ou "*souple*", cela ne peut que signifier qu'eux-mêmes ne sont en réalité pas favorables à la laïcité, telle qu'elle résulte de nos textes fondamentaux.

- Également très problématique, certaines affirmations ne correspondent tout simplement pas à la réponse donnée. Par exemple, à l'inverse de ce qui est affirmé, les réponses à ce sondage ne permettent pas de considérer que "*la tendance à réduire (sic) la laïcité à un cadre juridique garantissant la liberté de conscience (re-sic) est étroitement corrélée à l'âge*", les variations étant les suivantes selon les différentes catégories d'âge : 35%-34%-35%-41%.

- Sans que cela n'étonne guère, "l'analyse" met en exergue de supposées demandes en réalité peu répandues dans la vie réelle des établissements scolaires à l'échelle nationale. Il en est, par exemple, de la supposée demande régulière "*de nourriture halal*" dans les écoles, collèges et lycées ; ou de la question des "*horaires séparés dans les piscines*" pour des raisons religieuses (point qui, d'ailleurs, n'a a priori rien à voir avec l'école).

- On peut également s'interroger quant à la pertinence de relier la laïcité et les thématiques suivantes avancées par l'auteur : l'autorisation ou non du burkini dans une piscine publique et l'enseignement de l'arabe à l'école publique.

En conclusion, ce sondage s'apparente à un outil au service d'une idéologie spécifique de la laïcité et ne constitue aucunement une photographie de l'état de l'opinion des enseignants à propos de la laïcité et de son application. En la matière, ce n'est malheureusement pas le premier ni le dernier. La Vigie appelle les médias à la plus grande vigilance quant au traitement de telles "études d'opinion".